

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 10 avril 2018 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents:      Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents:      Monsieur Richard Sévigny, directeur d'arrondissement  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2018-0053**      **Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Approbation du procès-verbal**

---

### **CA5-2018-0054**      **Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Communications écrites au Conseil**

---

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

### **Liste des virements budgétaires effectués du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017**

---

### **Liste des virements budgétaires effectués du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2018**

---

### **Liste des virements budgétaires effectués du 1<sup>er</sup> au 28 février 2018**

---

### **Matières nécessitant une consultation publique**

---

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 192 (Installation d'un chapiteau et de deux roulottes au 304, rue Seigneuriale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)***

---

#### **NATURE ET EFFET**

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 192 (Installation d'un chapiteau et de deux roulottes au 304, rue Seigneuriale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 31 et se termine à 17 h 33.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 194 (304, rue Seigneuriale, agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)***

---

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 194 (304, rue Seigneuriale, agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*. Il mentionne que ce projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 33 et se termine à 17 h 43.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation de plans de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 195 (Agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)***

---

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation de plans de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 195 (Agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 33 et se termine à 17 h 43.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55024Ha*, R.C.A.5V.Q. 198 (Création de la zone 55183Hb, afin d'y permettre notamment un nombre maximal de six logements par bâtiment pour un usage du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard)**

---

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55024Ha*, R.C.A.5V.Q. 198 (Création de la zone 55183Hb, afin d'y permettre notamment un nombre maximal de six logements par bâtiment pour un usage du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 43 et se termine à 17 h 48.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55105Mb*, R.C.A.5V.Q. 199 (Projet visant à supprimer les normes d'implantation particulières, district de Robert-Giffard)**

---

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55105Mb*, R.C.A.5V.Q. 199 (Projet visant à supprimer les normes d'implantation particulières, district de Robert-Giffard). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 48 et se termine à 17 h 52.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogations mineures pour la propriété sise au 48, rue Laplante, lot 1 988 929, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 48, rue Laplante, lot 1 988 929, quartier des Chutes-Montmorency. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

**CA5-2018-0055 Demande de dérogations mineures - 48, rue Laplante, lot 1 988 929, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - A5GT2018-014**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU-2018-03-05 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 mars 2018, les dérogations mineures visant à rendre réputées conformes, pour la construction projetée d'une résidence unifamiliale isolée située au 48, rue Laplante, sur le lot 1 988 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, une profondeur combinée des cours latérales de 2,5 mètres alors que le minimum prescrit est de 4,8 mètres et une profondeur de cour arrière de 7 mètres alors que la marge arrière prescrite est de 7,5 mètres, conformément au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.V.A.5V.Q.4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Première période de questions des citoyens**

---

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

**Propositions**

---

**Division de la gestion du territoire**

---

**CA5-2018-0056 Approbation d'un projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 53076Mb, R.C.A.5V.Q. 193 (Projet visant à permettre l'aménagement d'un colombarium et d'une chapelle au 26, rue Vachon, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5GT2018-006**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53076Mb*, R.C.A.5V.Q. 193 (Projet visant à permettre l'aménagement d'un colombarium et d'une chapelle au 26, rue Vachon, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial);
- 2° de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ce projet de modification.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2018-0057** **Approbation d'un projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54009Cb*, R.C.A.5V.Q. 200 (Agrandissement de la zone 54011Hc à même une partie de la zone 54009Cb, district de Robert-Giffard) - [A5GT2018-017](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54009Cb*, R.C.A.5V.Q. 200 (Agrandissement de la zone 54011Hc à même une partie de la zone 54009Cb, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2018-0058** **Approbation d'un projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54160Mb*, R.C.A.5V.Q. 201 (Projet visant à abaisser le nombre minimal de logement, pour un usage du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé, à six logements au lieu de douze, district de Robert-Giffard) - [A5GT2018-015](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54160Mb*, R.C.A.5V.Q. 201 (Projet visant à abaisser le nombre minimal de logement, pour un usage du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé, à six logements au lieu de douze, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2018-0059** **Approbation d'un projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51028Ha*, R.C.A.5V.Q. 202 (Projet visant à rehausser la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 9 mètres au lieu de 7,5 mètres, et le nombre d'étages maximal à deux étages au lieu d'un seul, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [A5GT2018-016](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51028Ha*, R.C.A.5V.Q. 202 (Projet visant à rehausser la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 9 mètres au lieu de 7,5 mètres, et le nombre d'étages maximal à deux étages au lieu d'un seul, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire**

**CA5-2018-0060** **Autorisation de la conclusion de trois (3) ententes entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport, et les organismes suivants : L'Odyssée Bleue inc., Gîte Jeunesse inc. et Maison des jeunes de Beauport Ouest, concernant le nettoyage de certains parcs, espaces verts, pistes cyclables et sites de l'arrondissement de Beauport pour la saison estivale 2018 - A5LS2018-012 (CT-2365275)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion de trois (3) ententes entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport, et les organismes suivants : L'Odyssée Bleue inc., Gîte Jeunesse inc. et Maison des jeunes de Beauport Ouest concernant le nettoyage de certains parcs, espaces verts, pistes cyclables et sites de l'arrondissement de Beauport pour la saison estivale 2018, selon les modalités substantiellement conformes à celles prévues aux projets d'entente dont copies sont annexées pour en faire partie intégrante.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2018-0061** **Création du Comité arrondissement de Beauport Ville en santé - A5LS2018-015**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

- 1° De créer le Comité arrondissement de Beauport Ville en santé (CABVS). Cette instance de concertation a le mandat d'identifier et de transmettre aux membres du conseil d'arrondissement et à l'administration municipale des recommandations concernant les enjeux qui ont un impact sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Beauport. Un bilan annuel des travaux est présenté au conseil d'arrondissement.
- 2° De déterminer la composition du CABVS comme suit :
  - Les organisations membres du CABVS sont responsables de nommer ou de désigner les personnes qui les représenteront :
  - Municipal /administratif : deux personnes occupant un poste de direction provenant de la Ville de Québec;
  - Municipal / politique : présidence de l'Arrondissement;
  - Éducation : Commission scolaire des Premières-Seigneuries;
  - Santé : Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de

Québec;  
Emploi : Service Québec;  
Communautaire : Corporation de développement communautaire de Beauport;  
Culture : Conseil beauportois de la culture;  
Loisir : Regroupement du loisir communautaire de Beauport;  
Sport : Regroupement des organismes sportifs et plein air de Beauport;  
Milieu des affaires : Nommé par l'Arrondissement de Beauport.

3° De nommer le président de l'arrondissement à titre de président du CABVS.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2018-0062** **Retrait du statut d'organisme reconnu à l'organisme « La Descente Royale » - A5LS2018-005**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

- De retirer l'organisme « La Descente Royale » situé au 101, rue Saint-Jules, Québec (Québec) G1E 4W8, de la liste des organismes reconnus par la Ville de Québec;
- De retirer tout soutien professionnel, technique, administratif et financier dont pouvait bénéficier l'organisme.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2018-0063** **Autorisation de la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport, et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN) concernant le nettoyage de certains parcs, espaces verts et sites de l'arrondissement de Beauport pour la saison estivale 2018 - A5LS2018-016 (CT-2365470)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport, et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSS-CN) concernant le nettoyage de certains parcs, espaces verts et sites de l'arrondissement de Beauport pour la saison estivale 2018, selon les modalités substantiellement conformes à celles prévues au projet d'entente dont la copie est annexée pour en faire partie intégrante.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2018-0064** **Autorisation de la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le Carrefour jeunesse-emploi Montmorency relativement à une contribution financière qui concerne la réalisation des Chantiers urbains 2018 dans les arrondissements de Beauport, de La Cité-Limoilou et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - A5LS2018-018 (CT-2365985)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée



par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

D'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le Carrefour jeunesse-emploi Montmorency relativement aux Chantiers urbains, le tout selon les conditions substantiellement conformes mentionnées au projet d'entente joint en annexe.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Direction**

---

## **Autres unités administratives**

---

### **CA5-2018-0065 Renouvellement d'un contrat pour le service d'une agence de sécurité pour des agents de stationnement (VQ-47195) - AP2018-209 (CT-2364148, CT-2364169, CT-2364190, CT-2364205, CT-2364227, CT-2364242)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le renouvellement du contrat adjudgé à la firme « G4S Solutions de Sécurité (Canada) ltée » pour le service d'une agence de sécurité pour des agents de stationnement, du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019, en vertu de la résolution CA-2015-0041 du 17 février 2015, conformément aux conditions prévues au cahier des charges 47195 et selon les taux et les prix applicables de la dernière année du contrat. Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation du budget par les autorités pour l'année 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **CA5-2018-0066 Avis de modification numéro 6 relatif au contrat d'opération du dépôt à neige Raymond, saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 - Lot 3 - Arrondissement de Beauport (VQ-47556) - AP2018-144**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 95 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à la firme « Charles-Auguste Fortier inc. » en vertu de la résolution CA5-2015-0138 du 13 octobre 2015 relativement au contrat d'opération des dépôts à neige Michelet, Raymond et de la Colline, saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 - Lot 3 - Arrondissement de Beauport, conformément à l'avis de modification numéro 6 ci-annexé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2018-0067** Adjudication d'un contrat pour effectuer des travaux de réfection de pelouse et d'aménagement paysager, saison 2018 - Lot 5 - Arrondissement de Beauport (Appel d'offres public 51294) - **AP2018-205** (CT-2366041)

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adjuger à la firme « Paysagiste les Jardins d'Antoine inc. » le contrat en vue d'effectuer des travaux de réfection de pelouse et d'aménagement paysager, saison 2018 - Lot 5 - Arrondissement de Beauport, conformément à la demande publique de soumissions 51294 et aux prix unitaires de sa soumission du 26 février 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2018-0068** Adjudication d'un contrat pour effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et de bordures, saison 2018 - Lot 4 - Arrondissement de Beauport (Appel d'offres public 51293) - **AP2018-218** (CT-2355482)

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adjuger à la firme « Jean Leclerc Excavation inc. » le contrat en vue d'effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et de bordures, saison 2018 - Lot 4 - Arrondissement de Beauport, conformément à la demande publique de soumissions 51293 et aux prix unitaires de sa soumission du 21 mars 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Avis de motion et projets de règlement**

---

**CA5-2018-0069** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 192 (Installation d'un chapiteau et de deux roulottes au 304, rue Seigneuriale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)* - **A5DA2018-012**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 192 (Installation d'un chapiteau et de deux roulottes au 304, rue Seigneuriale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2018-0070** ***Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 192 (Installation d'un chapiteau et de deux roulottes au 304, rue Seigneuriale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-012***

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* afin de permettre, sur le lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec et sous réserve du respect de certaines normes, l'installation et l'utilisation d'un chapiteau et de deux roulottes pour des fins d'exposition, de location et de vente au détail de véhicules automobiles. Cette permission a effet pour une période d'une année à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement. Le lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec est situé dans la zone 52081Mb, localisée approximativement à l'est de la rue des Bremailles, au sud de la rue du Dormil, à l'ouest de la rue des Alleghanys et au nord de l'avenue des Cordillères.

**CA5-2018-0071** ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 194 (304, rue Seigneuriale, agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-013***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 194 (304, rue Seigneuriale, agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2018-0072** ***Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 194 (304, rue Seigneuriale, agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-013***

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* afin d'ajouter une nouvelle partie du territoire où le conseil d'arrondissement peut approuver un plan de

construction ou de modification ou approuver l'occupation d'un ou de plusieurs bâtiments ou autres ouvrages. Cette partie du territoire est formée par le lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, localisé dans la zone 52081Mb. Cette zone est située approximativement à l'est de l'avenue du Semoir, au sud de la rue du Dormil, à l'ouest de la rue des Alleghanys et au nord de l'avenue des Cordillères. Ce règlement établit également les critères qui doivent être respectés pour qu'un plan de construction ou de modification ou pour qu'une demande d'occupation soit approuvé par le conseil d'arrondissement.

**CA5-2018-0073** ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation de plans de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 195 (Agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-014***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation de plans de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 195 (Agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2018-0074** ***Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation de plans de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 195 (Agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-014***

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* afin d'approuver des plans de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, localisé dans la zone 52081Mb. Cette zone est située à l'est de l'avenue du Semoir, au sud de la rue du Dormil, à l'ouest de la rue des Alleghanys et au nord de l'avenue des Cordillères. Le projet illustré aux plans de construction consiste plus précisément à agrandir un bâtiment principal, dans lequel on retrouve actuellement le commerce de vente et de location de véhicules automobiles Kia Beauport. Ce règlement prévoit également les dérogations au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* qui sont autorisées pour ce projet ainsi qu'un délai pour le débiter.

**CA5-2018-0075** ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55024Ha, R.C.A.5V.Q. 198 (Création de la zone 55183Hb, afin d'y permettre notamment un nombre maximal de six logements par bâtiment pour un usage du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-016***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par

monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55024Ha*, R.C.A.5V.Q. 198 (Création de la zone 55183Hb, afin d'y permettre notamment un nombre maximal de six logements par bâtiment pour un usage du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2018-0076** *Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55024Ha, R.C.A.5V.Q. 198 (Création de la zone 55183Hb, afin d'y permettre notamment un nombre maximal de six logements par bâtiment pour un usage du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-016*

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 55024Ha, située approximativement à l'est du boulevard du Loiret, au sud de la rue de Châteaubourg, à l'ouest de l'avenue de l'Abbé-Beauchemin et au nord du chemin du Petit-Village. La zone 55183Hb est créée à même une partie de la zone 55024Ha. Les usages autorisés dans la nouvelle zone sont ceux du groupe H1 logement, dans des bâtiments isolés ayant de trois à six logements et R1 parc. Les autres normes particulières applicables à l'égard de la zone 55183Hb sont indiquées dans la grille de spécifications jointe à ce règlement. Dans la zone 55024Ha, n'est plus autorisé l'usage du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé. En conséquence, les normes d'implantation particulières prescrites pour le groupe H1 logement, dans un bâtiment isolé de trois logements et les normes de dimension et d'implantation particulières prescrites pour le groupe H1 logement, dans un bâtiment jumelé d'un logement, sont supprimées. En outre, la largeur minimale d'un bâtiment est maintenant fixée à 5,5 mètres, la marge latérale est augmentée à trois mètres, il n'y a plus de largeur combinée des cours latérales et le pourcentage d'aire verte minimale est réduit à 30 %. Enfin, l'abattage d'un arbre en cours arrière ou latérale est autorisé dans la mesure où il reste au moins un arbre dans ces cours par 100 mètres carrés.

**CA5-2018-0077** *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55105Mb, R.C.A.5V.Q. 199 (Projet visant à supprimer les normes d'implantation particulières, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-017*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55105Mb*, R.C.A.5V.Q. 199 (Projet visant à supprimer les normes d'implantation particulières, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2018-0078** **Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55105Mb, R.C.A.5V.Q. 199 (Projet visant à supprimer les normes d'implantation particulières, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-017**

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* afin de réviser les normes particulières applicables dans la zone 55105Mb, localisée de part et d'autre du chemin Royal, approximativement entre les avenues D'Estimauville et Louise-Cloutier. Plus précisément, les normes d'implantation générales d'un bâtiment principal sont modifiées par l'augmentation de la marge latérale à 1,5 mètre et de la largeur combinée des cours latérales à cinq mètres, les normes d'implantation particulières étant, quant à elles, supprimées. D'autre part, les règles applicables à une construction dérogatoire protégée par droits acquis sont assouplies, afin d'en permettre la réparation ou la reconstruction malgré que le lot sur lequel elle est implantée soit dérogatoire ou en dépit du fait qu'elle ne respecte pas les normes d'implantation prescrites dans la zone et en permettant la reprise d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis à l'intérieur d'une construction ainsi réparée ou reconstruite. Enfin, l'abattage d'un arbre en cour arrière ou en cour latérale est autorisé pourvu qu'il reste, après cet abattage, au moins un arbre dans ces cours pour chaque tranche de 100 mètres carrés.

#### **Adoption des règlements**

---

**CA5-2018-0079** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53107Ha, R.C.A.5V.Q. 190 (Réparation ou reconstruction d'un bâtiment principal malgré l'implantation et le lot dérogatoires, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-018**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53107Ha, R.C.A.5V.Q. 190 (Réparation ou reconstruction d'un bâtiment principal malgré l'implantation et le lot dérogatoires, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

#### **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 43 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement